

Année scolaire du 1^{ER} septembre 2025 au 31 août 2026

CE DOCUMENT EST A COMPLETER UNIQUEMENT EN CAS DE CREATION DE CARTE OU CHANGEMENT DE SITUATION AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS POUR UN RECHARGEMENT DE CARTE

Numéro de Dossier : _____ (à remplir par Intercom)

Nom de l'abonné (en majuscule) : _____

Prénom (en majuscule) : _____

Date de Naissance : __ / __ / ____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Adresse e-mail : _____

Téléphone (portable) : _____

Coller votre photo en couleur et récente ici

Je souhaite m'inscrire à l'alerte SMS pour les lignes : _____

Type d'abonnement / Mode de paiement	Carte Annuelle scolaire Primaire 90 €	Carte Annuelle scolaire Collège/Lycée 120 €	Carte Annuelle scolaire Collège/Lycée 139 € pour les communes de : Courtois-sur-Yonne / Gron/Maillet/Malay-le-Grand/Rosoy/Paron/Saint-Clément/Saint-Martin-du-Tertre/Sens
Pièces justificatives à remettre avec cette demande	Photocopie d'une pièce d'identité de l'abonné	Photocopie d'une pièce d'identité de l'abonné et un justificatif de domicile	Photocopie d'une pièce d'identité de l'abonné
Paiement comptant uniquement à l'Espace Mobilités Intercom à Sens*			
Carte Bancaire*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Espèces*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Chèque	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Paiement en 4 fois (soit 4 chèques à l'ordre de Transdev Sénonais)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Achat en ligne sur www.mobilités-intercom.com	Rechargement possible au comptant dans achat en ligne avec le numéro d'abonné ou paiement par mensualisation en renouvellement automatique possible uniquement sur le site internet.		

Merci de cocher le type d'abonnement et le mode de paiement

J'accepte les conditions générales de vente de l'abonnement (consultable dans les tarifs sur www.mobilités-intercom.com)

A.....
Signature et Mention « lu et approuvé »

le, __ / __ / ____

Demande papier : à déposer auprès de votre Mairie **avant le 21 juillet**, après cette date toute demande est à faire auprès des services Intercom.

Toute personne n'ayant pas de titre de transport valable ne sera pas acceptée sur le réseau Intercom.